

# Tou.te.s en GREVE

## le 27 novembre

pour dire

# STOP aux PIALs

Le 27 novembre aura lieu une Commission Consultative paritaire dans laquelle 26 AESH, qui ont refusé de signer leur avenant au contrat les affectant sur des PIALs, doivent être licencié.e.s

Le ministère n'a pas d'autre choix que d'imposer par la force cette nouvelle gestion qui accentue l'extrême précarité des personnels AESH.

**Précarité sur la Sécurité au travail:** absence de tout équipement de protection individuel malgré le contact rapproché aux élèves

**Précarité salariale :** grille indiciaire de rémunération non appliquée et temps partiels imposés qui les placent sous le seuil de pauvreté

**Précarité des conditions de travail :** qui ont été fortement dégradées du fait des mutualisations d'accompagnement à outrance et de la mise en œuvre des PIALs

Les organisations syndicales signataires, réunies en intersyndicale ce mardi 18 novembre 2020, alertent de nouveau le rectorat de Lyon et demandent le soutien de l'ensemble de la communauté éducative Education nationale, des associations de parents d'élèves et des associations de familles d'enfants en situation de handicap.

***Les AESH ne peuvent demeurer plus longtemps des variables d'ajustement au service d'une***

## NOUS EXIGEONS DE TOUTE URGENCE :

- **Des mesures concrètes** et adaptées sans délai pour la protection des AESH : des masques FFP2, du gel hydro-alcoolique, du virucide, des visières, des gants, des blouses. **La protection des personnels n'est pas une option !**
- **La mise en application de la grille indiciaire**, la prise en compte de l'ancienneté, sans délai supplémentaire, et avec rétroactivité.
- **La garantie de l'organisation d'entretiens professionnels** tels que prévus par la circulaire de cadre de gestion.
- **Le respect du strict cadre des missions** de ces personnels.
- **Un service de gestion réactif**, avec des interlocuteurs et interlocutrices clairement identifiés et à l'écoute.
- **Une prise en compte lisible et systématique des souhaits** et expériences spécifiques des AESH pour déterminer leur affectation
- **Une réelle application des textes** prévoyant la communication des informations contenues dans le PPS, la présentation à l'élève et sa famille et la présence aux ESS
- **L'arrêt immédiat des PIALs**
- **La fin de la précarité des AESH** qui passe par : **la fin des temps partiels imposés, l'augmentation immédiate des salaires** et la mise en place d'un véritable **statut de la fonction publique** pour les AESH

